

21 nov 2008 -12:12

Gestion de la base polaire

Sabine Laruelle, Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique

Sabine Laruelle, Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique

Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique, se réjouit de la décision prise ce vendredi par le Conseil des Ministres d'approuver l'avant-projet d'arrêté royal fixant la gestion du Secrétariat polaire.

Service d'Etat à gestion séparée, le Secrétariat polaire a notamment pour mission de gérer les finances et les aspects matériels de la Base polaire belge « Princess Elisabeth » en Antarctique.

La base polaire « Princess Elisabeth » a vu le jour grâce à la collaboration entre l'Etat fédéral et la Fondation polaire internationale. L'état fédéral, représenté par la ministre de la Politique scientifique Sabine Laruelle, est chargé de la gestion de la base et des programmes de recherche scientifique.

Pour Sabine Laruelle, il s'agit là d'une nouvelle preuve de l'implication du fédéral dans le projet malgré la situation économique actuelle. Une implication qui s'inscrit dans une relation historique entre la Belgique et l'Antarctique.

L'investissement fédéral dans la base polaire est de 8 millions d'€ auxquels il faut rajouter 1 million d'€ consacré au programme de recherche qui court sur la période 2009-2012.

Le Secrétariat polaire sera hébergé par le SPP Politique scientifique et sera en ordre de marche à la fin du mois de mars 2009 soit quand elle sera en activité et cédée à l'état fédéral comme convenu dans la convention établie entre la Fondation et le gouvernement.